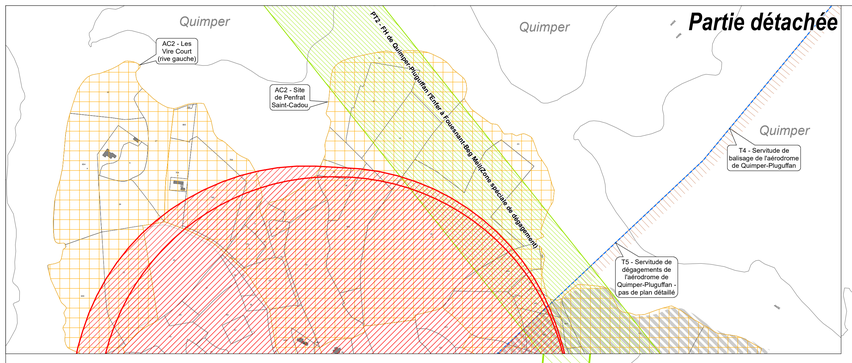

↑ Voir partie détachée ↑

Quimper

Plomelin

AC2 - Site de Penfrat Saint-Cadou

AC1 - MHc : Chapelle de Saint-Cadou

AC1 - MHc : Oratoire, fontaine, calvaire et arbres voisins de la chapelle de Saint-Cadou

AC2 - Les Vire Court (rive gauche)

T5 - Servitude de dégagements de l'aérodrome de Quimper-Pluguffan - pas de plan détaillé

PT2 - FH de Quimper-Pluguffan l'Enfer à Fouesnant-Beg Meil(Zone spéciale de dégagement)

Plomelin

Pleuven

T4 - Servitude de balisage de l'aérodrome de Quimper-Pluguffan

AC1 - MHi : Château du Pérennou à Plomelin

AC1 - MHi : Stèle protohistorique du Cosquer

Clohars-Fouesnant

AC2 - Rives de l'Odet - Gouesnach

PT2 - FH Combrit (Ménez Viel Avel) à Quimper (Penhars)(Zone spéciale de dégagement)

Clohars-Fouesnant

Combrit

AC2 - Plantations en bordure de l'Odet à Kerdudel - Lanhuron

AC1 : Protection des monuments historiques classés ou inscrits

- classé
- inscrit

AC2 : Protection des sites et monuments naturels

- classé
- inscrit
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique
- T4 : Servitude aéronautique de balisage (protection)
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement (protection)
- T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement

Servitudes d'utilité publique non cartographiées :

EL3 : Servitude de halage et de marchepied

I4 : Protection des lignes électriques (Article 12 de la loi du 15 juin 1906 modifiée)

0 50 100 150 200 Mètres

Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématique (ils sont signalés par).

PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION

GOUESNAC'H

Finistère

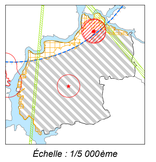

Échelle : 1/5 000ème

Annexes

Servitudes d'utilité publique

Arrêté le : 20/12/2016
Approuvé le : 14/12/2017
Rendu exécutoire le :

GEOLITT
Études et conseils en aménagement du cadre de vie territoires
7, rue Le Bleun - 29560 Le Trévoux-Kerfeunteun
Téléphone : 02 98 20 73 12 - Fax : 02 98 20 20 12
E-mail : geolitt@geolitt.fr
www.geolitt.fr